

**00000 - Administration générale**

**Propositions de désignation de représentants  
du Conseil Départemental du Bas-  
Rhin au sein de divers organismes**

**Rapport n° CP/2019/187**

**Service gestionnaire :**

A620 - Direction des services de l'Assemblée

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de désigner, de modifier ou d'annuler des représentants du Conseil Départemental ou des services au sein de divers organismes et instances extérieures.

**1. PROPOSITION DE DESIGNATION POUR SIEGER AU SEIN DES INSTANCES  
DE GITE DE FRANCE**

L'association « Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin », membre de la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert a notamment pour objet, de contribuer au développement économique, social et culturel du tourisme principalement en milieu rural, et de participer directement à l'aménagement du territoire.

Selon l'article 5 des statuts de cette association, le Conseil Départemental du Bas-Rhin est membre de droit de l'association.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente de décider de désigner, en qualité de membre titulaire, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente du Conseil Départemental, et en qualité de membre suppléante, Mme Marie-Paule LEHMANN, Vice-Présidente du Conseil Départemental, pour représenter le Conseil Départemental au sein des instances de l'association (Assemblées Générales, Conseil d'Administration, Bureau).

**2. PROPOSITION DE DESIGNATION POUR SIEGER AU SEIN DU POLE  
D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE BRUCHE-MOSSIG**

Le Syndicat Mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Bruche-Mossig a engagé sa transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) pour poursuivre la politique de développement durable, initiée par le Pays Bruche-Mossig-Piémont.

Le PETR gardera sa vocation d'outil de proximité en proposant à la fois des services à la population et la mise en œuvre de projets de développement local, tout en portant la démarche d'aménagement durable par la mise en œuvre du SCOT Bruche-Mossig et l'élaboration d'un plan climat.

Afin de préparer la transformation du Syndicat Mixte en PETR, le comité syndical s'est doté d'une « Commission PETR ».

Le Président du Syndicat Mixte a sollicité le Président du Conseil Département par un courrier en date du 14 février 2019, pour une désignation d'un représentant du Département au sein de la Commission PETR.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à la Commission Permanente de décider de désigner Mme Chantal JEANPERT, en qualité de membre titulaire, pour représenter le Conseil Départemental au sein de cette commission.

### **3. PROPOSITION DE DESIGNATION POUR SIEGER AU SEIN DES INSTANCES INSTITUTEES PAR LA CONVENTION SUR LA POLITIQUE PLURILINGUE**

L'Etat, la Région, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, sont des personnes morales cosignataires de la convention opérationnelle, portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace. L'objet de cette convention est de conjuguer leurs efforts pour développer une politique régionale plurilingue, reposant sur l'apprentissage, d'une part du français et d'autre part de la langue régionale d'Alsace. Elle prévoit plusieurs instances de gouvernance et une désignation en représentation est prévue dans chaque instance :

#### 1) Désignation au sein du Comité technique quadripartite

Selon l'article 9 de la convention, le Comité technique quadripartite se réunit autant que besoin pour préparer les travaux de la Commission quadripartite et peut inviter des personnes qualifiées.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de désigner Mme Agnès CARAPITO, agent territorial Chargé de la mission bilinguisme et de projets transversaux, pour représenter le Département du Bas-Rhin au sein de cette instance.

#### 2) Désignation au sein de la Commission académique de programmation, de développement et de suivi du cursus bilingue

Selon l'article 9 de la convention, la Commission académique de programmation, de développement et de suivi du cursus bilingue, présidée par la Rectrice, émet un avis sur les demandes d'instruction d'ouverture de pôles bilingues dans le premier degré ou de cursus bilingue au collège. Elle statue sur la pertinence des ouvertures demandées sur la base des instructions menées.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider désigner, en qualité de membre titulaire, M. Philippe MEYER, Vice-Président du Conseil Départemental, et en qualité de membre suppléant, Mme Marie-Paule LEHMANN, Vice-Présidente du Conseil Départemental, pour représenter le Conseil Départemental du Bas-Rhin au sein de cette instance.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président désigne les Conseillers Départementaux et des agents territoriaux dans des organismes tiers, dont les propositions figurent en annexe à la présente délibération.*

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY